



**Capma & Capmi annonce les taux servis  
pour 2011 sur les fonds en euros :  
un rendement net de 3,10% pour Dynavie...**





**Pour 2011**, le conseil d'administration de Capma & Capmi, mutuelle adhérente de Monceau Assurances, a décidé d'appliquer au fonds en euros de **Dynavie un taux de rendement net de 3,10%**. Créé en 1997, le contrat **Dynavie** est le seul contrat d'assurance vie multi-supports de Capma & Capmi ouvert à de nouvelles adhésions. Dynavie a succédé au Carnet Multi Epargne, multi-supports accessible de 1991 à 1997, et au Carnet d'Epargne, un contrat mono-support en euros à primes uniques successives diffusé de 1969 à 1991.

Dans un contexte de crise financière marquée, amplifiée dans le courant de l'été, la performance affichée au titre de 2011 s'inscrit, comme il était prévisible, en repli sur celles servies au titre des années antérieures, soit pour les huit dernières années, 5,01% en 2003, 4,80 % en 2004, 4,90 % en 2005, 4,85 % en 2006, 4,85 % en 2007, 4,00 % en 2008, 4,37% en 2009, 3,75% en 2010.

Cette performance s'explique par la composition du portefeuille, pour une large partie non productif de revenus en 2011, une moindre rentabilité que les valeurs et règles d'éthique qui, de façon constante, animent la mutuelle et interdisent de compenser au détriment des sociétaires titulaires de contrats autres que Dynavie.

### **La composition du portefeuille**

Rigoureusement cantonnée, et répondant aux principes d'éthique constants de la mutuelle (cf. ci-après), la gestion financière du fonds en euros de Dynavie s'appuie en premier lieu sur un portefeuille de titres obligataires vifs, qui représente approximativement 61% de l'encours du fonds en euros.

#### **Ce portefeuille obligataire vif :**

- composé de titres souverains de la zone euro à hauteur de 44%,  
> émis par les Etats français, pour 72%, italien pour 23%, irlandais pour 4%, autrichien pour 0,6% et grec (sur l'échéance d'août 2012) pour 0,4% ;  
> qui pour 58% du total sont indexés sur l'inflation, générant en 2011 des revenus en sensible augmentation sur 2010 ;
- et dopé par les rendements des obligations du secteur privé qui en représentent 56 %,

#### **a généré une performance brute de 4,92%.**

La gestion laisse depuis plusieurs années une large place à d'autres classes d'actifs, diversifiées, au premier rang desquelles les obligations convertibles, les actions et les obligations détenues au travers d'Opcvm, pesant respectivement 13,1 %, 7,1% et 8,2 % de l'encours. Plus récemment, une poche d'actifs immobiliers a été constituée à l'intérieur du canton, renforcée en fin d'exercice pour représenter à présent 5,3% de l'encours. En 2011, cette politique de diversification s'est accentuée à la marge avec l'octroi de crédits hypothécaires, à hauteur de 2,1% de l'encours.



Ces deux dernières poches ont peu contribué aux revenus courants de l'année 2011, l'essentiel de la performance du fonds immobilier (+6,99%) étant obtenu par une augmentation de la valeur de la part de la Sci détenue.

Quant aux portefeuilles d'Opcvm, d'actions de convertibles et d'obligations, les évolutions adverses des marchés n'ont pas permis la réalisation de plus-values semblables à celles qui avaient bonifié les comptes de participation de l'exercice 2010 notamment. **Ces portefeuilles n'ont donc pas contribué aux revenus de 2011.** Au contraire, les provisions pour dépréciation qui ont dû être constituées ont pesé sur ces revenus, amputant le rendement susceptible d'être offert aux sociétaires.

Il reste que la performance du contrat doit s'apprécier dans la durée : **les principaux facteurs de soutien des performances futures prendront leur source dans la qualité et la rentabilité du portefeuille obligataire constitué aujourd'hui**, et ne seront pas indéfiniment obérées par des marchés financiers aussi défavorables qu'en 2011.

### **Des valeurs et une éthique, garantes d'un traitement équitable des sociétaires et donc de la performance à long terme**

Depuis sa création en 1955, Capma & Capmi s'est résolument engagée sous la bannière du mutualisme, veillant continûment au strict respect de l'égalité de traitement entre les sociétaires. En pratique, pour la gestion des fonds en euros, cet engagement se traduit par :

#### **- une gestion financière rigoureusement cantonnée.**

Les actifs financiers de chacun des contrats font l'objet d'une gestion séparée, adaptée à la nature des engagements souscrits. Leurs revenus appartiennent aux seuls titulaires du contrat en question, et le conseil d'administration, émanation de l'assemblée générale des sociétaires, y veille scrupuleusement. En aucun cas ils ne viennent bénéficier au contrat dont l'assureur souhaite promouvoir la distribution, pratique très souvent répandue et encore insuffisamment dénoncée. Alors qu'une démarche inverse permettrait d'améliorer les apparences, **la mutuelle ne prélève pas sur les anciens contrats pour doper les performances affichées pour les contrats en cours de commercialisation.**

De ce fait, les titulaires des **Carnets Multi Épargne** (1991-1997) bénéficient pour leur fonds en euros d'une revalorisation au titre de 2011 au taux de **3,00 %** (pouvant aller jusqu'à 4,50% pour ceux qui bénéficient de taux garantis plus élevés). Les titulaires du **Carnet d'Épargne** (1969-1991), qui ont souhaité transformer leur contrat dans le cadre de la Loi Breton, verront leurs avoirs revalorisés de **3,10%** pour cette même année 2011, soit le même taux que pour Dynavie. Ceux qui n'ont pas transformé leur contrat, et perçoivent la participation à chaque date anniversaire, ont bénéficié d'un taux de 3,75% sur une partie de l'année, conduisant en moyenne à un rendement sur l'ensemble de l'année 2011 de l'ordre de 3,30%.



**- la distribution au titre d'une année donnée des revenus acquis au cours de cette année.**

Les sociétaires bénéficient sans délai de la bonne tenue des marchés, grâce à la réalisation régulière des plus-values qui apparaissent. S'ajoutant aux revenus, elles alimentent les comptes de participation. La mutuelle ne constitue **pas de provision pour participation aux excédents, mécanisme qui permet à de nombreux opérateurs de prélever sur les performances d'une année pour redistribuer plus tard, souvent à d'autres, lorsque redistribution il y a effectivement...**

En conséquence de ces règles, l'entreprise ne dispose pas d'un « matelas » de sécurité, tandis qu'au 31 décembre, la valeur comptable des actifs « diversifiés » (cf. supra) est très proche de leur valeur de marché. Les années de baisse des marchés financiers conduisent alors à constater l'absence de revenus, voire des dépréciations qui pèsent sur la participation de l'année en question... dépréciations qui sont ensuite reprises lorsque les marchés rebondissent, bonifiant les taux de rémunération servis alors aux sociétaires. Les années 2008 et 2009 en ont fourni un exemple.

Ces règles, pour contraignantes qu'elles puissent paraître, tout comme l'absence d'actionnaire à rémunérer et à choyer, sont, aux yeux du conseil d'administration, les piliers d'une politique mutualiste authentique qui mettent le sociétaire et sa seule satisfaction au cœur des priorités de l'entreprise et du groupe auquel elle adhère.





## Dynavie en bref

Dynavie, contrat d'assurance vie multi-supports, a été créé à la fin de l'année 1997 par la société mutuelle d'assurance vie Capma & Capmi, membre de Monceau Assurances. Comportant une garantie complémentaire en cas de décès, dont le coût est compris dans le chargement annuel de gestion (modeste au demeurant à 0,54%), le produit a été constamment enrichi depuis, notamment par :

- l'adjonction d'un mécanisme d'investissements programmés permettant de réduire les risques liés à la volatilité des marchés sur les performances des investissements sur les unités de compte en valeurs mobilières ;
- la mise en place d'un système de dynamisation des performances par arbitrage des revenus du fonds en euros vers d'autres supports ;
- et par l'approfondissement de la gamme des fonds accessibles-initialement au nombre de 5-, y compris des fonds profilés.

En 2011, par les versements effectués sur leur contrat Dynavie, les sociétaires ont pu investir leurs avoirs sur 13 fonds, le fonds en euros, le seul garantissant le capital net investi et les participations aux excédents acquises, et douze fonds accessibles aux seuls sociétaires et clients de Monceau Assurances, à savoir :

- un fonds à dominante obligataire, Monceau Performance (1) ;
- un fonds de convertibles, Monceau Convertibles (2) ;
- six fonds diversifiés ou actions :
  - > Monceau Sélection France Europe (2)
  - > Monceau Sélection Internationale (2)
  - > Monceau Patrimoine (1)
  - > Monceau Europe Dynamique (3)
  - > Monceau Inflation (1)
  - > Monceau Ethique (2)
- un fonds de trésorerie, Monceau Trésorerie (2), utilisé en particulier comme support d'attente en cas d'option pour le mécanisme d'investissements programmés ;
- trois fonds profilés, Prudent, Equilibre, Dynamique.

Les titulaires d'un contrat souscrit avant 2011 peuvent également choisir un fonds immobilier, exprimé en parts de la Sci Monceau Investissements Immobiliers (qui possède et gère un patrimoine d'immeubles de bureaux de qualité, réparti sur Paris, la région parisienne et les grandes métropoles régionales). Tous les autres sociétaires peuvent accéder à ce support, en souscrivant au contrat Monceau Pierre, récemment créé, qui fera l'objet d'une présentation particulière.

*(1) fonds géré par la Financière de la cité*

*(2) fonds géré par La Française AM*

*(3) fonds géré par Métropole Gestion*